

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 31 AOUT 2020, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES « salle du conseil municipal » sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HÉGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX et Marc SAUTEREAU.

Représenté : Max DELUGEAU donne procuration à Jean-Michel GUERTIN.

Secrétaire de séance : Pascale GIRAULT.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 29 juin 2020. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour à la question n° 2 – finances communales : les tarifs de vente de la régie « photocopies de l'accueil de la mairie au profit des administrés ».

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce complément à l'ordre du jour initial.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. AFFAIRES GENERALES

- Constitution de la commission communale des impôts directs N° 2020-05-030.

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une C.C.I.D. composée du Maire et de six commissaires titulaires et six suppléants.

A la suite du renouvellement municipal de mai dernier, il convient de procéder à la constitution de la nouvelle commission. Le conseil municipal doit dresser une liste de contribuables en nombre double afin que les services fiscaux d'Indre-et-Loire désignent six commissaires titulaires et six commissaires suppléants afin de constituer ladite commission.

Le conseil municipal prend note que Monsieur le Maire en sa qualité présidera cette commission communale des impôts directs. Il désigne à l'unanimité les contribuables répertoriés sur la liste de présentation pour composer la nouvelle commission communale des impôts directs qui sera arrêtée définitivement par les services fiscaux.

2. FINANCES COMMUNALES.

- Affaires scolaires : bilan de la cantine scolaire pour l'année 2019-2020.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal ce bilan comparatif par rapport aux années antérieures. Un récapitulatif par poste et sur les 10 dernières années est remis à chaque élu.

En résumé, le coût moyen d'un repas pris en charge par la collectivité s'élève à 1,91 euros (sur un prix de revient brut de 6,28 euros/sans les charges supplétives) et le nombre de repas servis pendant cette période est de 14 339 repas (pour rappel année scolaire 2018-2019 : 1,78 euros pour 18 682 repas servis).

Cette augmentation du coût s'explique par les postes budgétaires suivants qui varient :

- . un nombre de repas servis en baisse de 4 195 repas (- 23,50 %) : Le nombre de rationnaires a beaucoup diminué à partir de mars 2020 en raison de la période de confinement liée au Covid-19,
- . les achats alimentaires d'un montant de 27 356,45 € (- 17,86 %),
- . les charges de personnel égales à 62 721,00 € (+ 5,22 %).

Messieurs COIQUIL et HÉGRON réitèrent leurs demandes relatives à la nécessité que le poste « charges de personnel » englobe également le coût du personnel communal qui assure le service et la surveillance de la restauration scolaire.

- Tarifs de la cantine scolaire pour les repas de l'année 2020-2021 (2020-05-031).

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2020, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une augmentation de l'ordre de 2 % des tarifs de la cantine scolaire pour cette nouvelle rentrée considérant que la hausse autorisée n'est plus encadrée.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité comme suit le tarif des repas à la cantine scolaire :

- repas des enfants (permanent) = 3,00 euros,
- repas des enfants (occasionnel) = 3,90 euros,
- repas des adultes = 5,60 euros.

Il décide que ces nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2020 et seront applicables pour l'année scolaire 2020-2021.

- Information sur la rentrée scolaire 2020-2021.

Monsieur le Maire présente le protocole sanitaire applicable à compter de cette nouvelle rentrée scolaire dans l'école élémentaire de Huismes.

- Tarif spécial pour la location de la salle du « Douay » dans le foyer rural à la demande d'un administré (2020-05-032).

Monsieur Damien FAVREAU, auto-entrepreneur, souhaite utiliser la salle « du Douay » dans le foyer rural pour y organiser son activité professionnelle de conseil en assistance numérique une fois par mois. Il propose des services de proximité pour les particuliers afin de les accompagner dans le domaine de l'habitat intelligent (maison connectée, multimédia et santé). Malgré les prospections effectuées pour sa société, il estime qu'elle est en manque de visibilité.

Après examen de cette demande et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide d'appliquer un tarif spécial de 20,00 euros (5,00 euros la séance) pour les 4 séances mensuelles planifiées sur l'année 2020 (un samedi par mois).

- Tarif de la régie « photocopies de l'accueil de la mairie » au profit des administrés (2020-05-033).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait décidé d'instaurer une régie de recettes relative à la vente de photocopies au secrétariat de

mairie en date du 09 septembre 2004. Un agent communal avait été nommé régisseur de recettes par arrêté municipal.

Il propose au conseil municipal de fixer les tarifs de vente des différentes photocopies effectuées au secrétariat de mairie au profit des administrés.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs de vente des photocopies (en noir et blanc ou en couleur), à savoir :

- photocopie format A4 en recto = 0,20 €,
- photocopie format A4 en recto/verso = 0,40 €,
- photocopie format A3 en recto = 0,40 €,
- photocopie format A3 en recto/verso = 0,80 €.

Il précise qu'il ne s'agit que d'un service apporté à la population locale. Par conséquent, les services de la mairie ne pourront délivrer qu'un maximum de 10 photocopies à chacune des demandes d'un administré.

- Dotation annuelle du nombre gratuit de photocopies de la mairie au profit des associations locales de Huismes.

Pour répondre favorablement à la demande d'associations Loi 1901 de la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de définir le forfait annuel gratuit de photocopies au profit des associations huismoises, à savoir :

- forfait annuel de 100 photocopies maximum format A3 recto/verso couleur
+ forfait annuel de 100 photocopies maximum format A3 recto/verso noir et blanc,
- OU
- forfait annuel de 400 photocopies maximum format A4 recto couleur
+ forfait annuel de 400 photocopies maximum format A4 recto noir et blanc.

La fourniture du papier sera impérativement à la charge de l'association demandeuse.

3. TRAVAUX.

- Suivi du fonctionnement de la chaufferie bois avec son réseau de chaleur : achat de plaquettes pour la saison de chauffe 2020-2021.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le fournisseur de plaquettes pour la saison passée a été la société Loire Compost Environnement basée à Cizay-la-Madeleine (49700). Un relevé des consommations est présenté pour les deux saisons de chauffe (64 tonnes de plaquettes ont été consommées pour la saison 2019-2020).

Une nouvelle proposition de prix pour la saison à venir est attendue en mairie.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

- Programme de voirie 2020.

L'entreprise T.P.P.L. agence de Saumur, a été retenue dans le cadre du groupement d'achat initié par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire. Les bons de commande ont été signés par la commune pour la somme de 21 762 euros TTC pour l'impasse de Benais et la somme de 20 370 euros TTC pour la rue de l'île Saint-Martin. Les travaux débuteront dès le 1^{er} septembre 2020.

- o Aménagement de l'entrée de bourg de l'agglomération : route de Chinon.

Le cabinet TALPA doit rendre la dernière version de l'avant-projet sommaire en fin de semaine, version qui doit tenir compte des remarques de la commission communale.

- o Budget prévisionnel 2020 : acquisition des illuminations de fin d'année.

La société DECOLUM a été retenue pour cette fourniture pour un coût de 1 984,74 euros TTC.

- o Cimetière communal : exhumations suite à la reprise de concessions perpétuelles.

La société LOGISTIC FUNERAIRE 37 a été retenue pour les exhumations de corps de 17 fosses à relever en 2020 pour la somme TTC de 11 800,00 euros.

- o Journées du patrimoine 2020 : les samedi 19 et dimanche 20 septembre prochains à Huismes.

La commission « attractivité du village » travaille sur l'organisation de ces deux journées. Un marché de producteurs devrait se tenir le samedi en soirée et trois animations fixes se dérouleront le dimanche au cours de la journée. Le programme de ces deux jours de festivités sera très prochainement communiqué au public.

- o Mise en place de la nouvelle communauté de communes Chinon Vienne et Loire suite au renouvellement du conseil communautaire.

Monsieur Lionel HÉGRON évoque la représentativité des membres du conseil municipal au sein des différentes commissions de la communauté de communes.

- Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au lundi 5 octobre 2020 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 05 minutes.

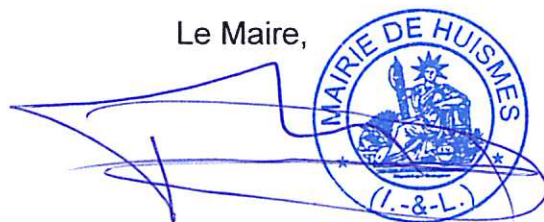
Date de la publication : 1er septembre 2020.
Certifié exact,

La secrétaire de séance,



Pascale GIRAULT.

Le Maire,



Denis MOUTARDIER.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2020-05-030	Constitution de la commission communale des impôts directs
2020-05-031	Tarifs de la cantine scolaire de l'année 2020-2021
2020-05-032	Tarif spécial pour la location des salles du foyer rural
2020-05-033	Tarif de la régie « photocopies » du secrétariat de mairie au profit des administrés

Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BENOIST Elisabeth		BERRUER-CHARRAIS Isabelle	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	
COIQUIL Philippe		COLIN Romuald	
DELALANDE Cyril		DELUGEAU Max	<i>a donné procuration à Jean-Michel GUERTIN</i>
GIRAULT Pascale		GUERTIN Jean-Michel	
HÉGRON Lionel		MOUTARDIER Denis	
PLANTÉ Clémence		PREUX Aurélie	
SAUTEREAU Marc			